

La mer en débat Contribution du CESER Pays de la Loire

- **Session du 26 mars 2024**
- **Contribution présentée par M. Charles GENIBREL au nom du groupe de travail transverse dédié**

Entendues les interventions de MM. Laurent CHAGNAS (CFDT), Jacques BROUSSEAU (U2P), Jean BRUNACCI (Solidaires), Vincent PIPAUD (au nom des organisations FNE, GRAINE, LPO, URCPiE), Christophe BESNARD (CGT), Vincent CUNAUD (MEDEF), Hubert LARDEUX (CGT-FO), Géraldine PAPIN BEALU (CCIR), Antoine CHARLOT (personnalité qualifiée),

93 votants. Adopté par 86 pour, 7 abstentions, 0 contre.

SOMMAIRE

Le cadre de la contribution	3
1. Les enjeux pointés par le CESER.....	4
1.1. Décarboner et sécuriser l’approvisionnement énergétique des Pays de la Loire en tendant vers la souveraineté énergétique	4
1.2. Développer l’économie bleue en Pays de la Loire en s’appuyant sur l’industrie	5
1.3. S’appuyer sur le Grand Port maritime.....	6
1.4. Soutenir l’activité liée à la pêche et l’aquaculture.....	6
1.5. Soutenir la recherche, l’innovation et renforcer les formations liées à l’économie bleue	6
1.6. Préserver l’environnement et la biodiversité.....	7
1.7. Maintenir la vocation sociale de l’espace maritime.....	7
1.8. Favoriser les synergies.....	8
1.9. Favoriser l’acceptabilité par la concertation de l’ensemble des acteurs...8	
2. Quelques études précédemment réalisées par le CESER sur les enjeux posés par la concertation	9
3. Liste des structures et personnes auditionnées	10
Interventions des organisations	11
CFDT.....	11
U2P	13
Solidaires.....	14
Au nom des organisations FNE, GRAINE, LPO, URCPIE	15
CGT	16
MEDEF.....	18
CGT-FO.....	20
CCIR.....	21
Antoine CHARLOT, personnalité qualifiée.....	22

Le cadre de la contribution

La Commission nationale du débat public (CNDP) organise un débat public d'ampleur sur la planification maritime : sur l'avenir de la mer, du littoral, de la biodiversité marine et de l'éolien en mer. Ce débat national est décliné sur le territoire des 4 façades maritimes de la France métropolitaine et se déroule du 20 novembre 2023 au 26 avril 2024.

Au cours du débat, les acteurs institutionnels peuvent détailler leur point de vue sur les enjeux du débat dans un cahier d'acteur.

La présente contribution permettra donc au CESER de constituer son cahier d'acteurs, dans le respect du format exigé par la CNDP.

S'appuyant sur ses travaux précédents et des auditions menées dans le cadre de la rédaction de ce cahier d'acteurs, le CESER porte un certain nombre d'enjeux et de points de vigilance :

- Décarboner et sécuriser l'approvisionnement énergétique des Pays de la Loire en tendant vers la souveraineté énergétique. Cette démarche doit s'accompagner d'un effort de sobriété.
- Développer l'économie bleue en Pays de la Loire en soutenant et développant l'écosystème industriel régional,
- Soutenir l'activité liée à la pêche et l'aquaculture, en tenant compte des impacts des différents zonages (zones de protection, parcs éoliens, défense...)
- Soutenir la recherche et l'innovation et renforcer les formations liées à l'économie bleue.
- Préserver l'environnement et la biodiversité, en limitant les consommations d'espace.
- Maintenir la vocation sociale de l'espace maritime pour permettre l'accueil des populations sur le territoire, tout en tenant compte des enjeux fonciers et des ressources.
- Favoriser les synergies au plan régional, interrégional, national et européen.
- Favoriser l'acceptabilité par l'ensemble des acteurs, en menant une concertation approfondie pour l'ensemble des projets. Cet enjeu d'acceptabilité apparaît aujourd'hui maximisé par la publication tardive des cartes des zones propices pour l'éolien proposées par l'Etat. La méthode de la concertation pose également un problème, elle débouche sur un débat fortement dégradé.

1. Les enjeux pointés par le CESER

1.1. Décarboner et sécuriser l’approvisionnement énergétique des Pays de la Loire en tendant vers la souveraineté énergétique

Dans un contexte d’atténuation du changement climatique, la Région se fixe l’objectif de devenir une Région à énergie positive à l’horizon 2050 et de tendre vers la neutralité carbone. **Le CESER rappelle que cela passe d’abord par un effort de sobriété énergétique.**

Toutefois, le développement économique du territoire, s’appuyant en particulier sur son industrie, et la réponse aux besoins des habitants nécessiteront selon le CESER de développer une production énergétique importante. De plus, le respect des objectifs de décarbonation passe notamment par le développement d’une production électrique décarbonée. Il convient ainsi de substituer autant que possible les énergies renouvelables aux productions carbonées, tout en ne dispensant pas d’un effort pour limiter la consommation.

Le CESER préconise de n’exclure aucune source d’énergie renouvelable marine ou terrestre. Il souligne l’opportunité que présente dans le mix énergétique l’éolien offshore, moins visible que le terrestre et dont la production est plus stable. Il va probablement être amené à se développer très fortement, ce qui va faire évoluer l’écosystème industriel notamment sur l’estuaire de la Loire et engendrer des nouveaux défis pour le territoire.

Le rendement de l’éolien marin pourra par ailleurs s’améliorer fortement en fonction des évolutions technologiques, les prochains champs seront sans doute plus petits mais plus puissants que ceux qui sont installés actuellement.

Par ailleurs, les champs éoliens, qu’ils soient posés à court terme, ou flottants à moyen terme, pourront être installés au-delà de la bande côtière des 20 milles nautiques. Cela facilitera l’acceptabilité des projets, limitant les conflits d’usage de l’espace. Les zones situées les plus près des côtes (mer territoriale et zone contiguë) pourraient d’ores et déjà avoir atteint leur limite de capacité d’installation des parcs comme l’illustrent les réactions à la publication récente des cartes. L’un des enjeux est toutefois de limiter les coûts de production générés par l’éloignement des côtes, et donc le prix d’achat par le consommateur final afin de garantir l’accès de tous à l’énergie.

Le CESER souligne cependant le caractère très ambitieux des objectifs fixés par l’État (jusqu’à 25 GW sur la façade NAMO). Les technologies actuelles pourraient peut-être permettre de modifier les zones réservées pour la défense nationale pour y installer des éoliennes. Cependant, actuellement, les contraintes qui se posent à d’autres territoires atlantiques ciblent les Pays de la Loire comme un territoire privilégié pour l’installation des parcs, avec notamment une zone identifiée par l’État pour l’éolien posé à proximité du littoral vendéen.

Le CESER s’inquiète de la faisabilité de l’ambition affichée au vu des autres activités déjà en place, des zones de protections envisagées et de l’hostilité de nombreux élus. L’adhésion des populations est un élément à prendre en compte.

Une production massifiée d’électricité issue des éoliennes, grâce au foisonnement et à l’interconnexion des réseaux, contribuera au caractère pilotable de la production, permettant qu’elle s’adapte à la demande. La fiabilité et la flexibilité des réseaux électrique apparaît donc comme un enjeu.

De plus, pendant les périodes de surproduction électrique, les éoliennes pourraient permettre la fabrication d'hydrogène vert dont les usages sont en cours d'étude. Toutefois, certains acteurs portent l'hypothèse d'une production continue d'hydrogène, pour rentabiliser les électrolyseurs. **Pour le CESER, les éoliennes en mer devront d'abord servir à répondre aux besoins en électricité des populations et des entreprises.** Cela suppose aussi de déterminer le lieu de production d'hydrogène adéquat, sur place ou au plus près du lieu de consommation (faut-il transporter l'électricité ou l'hydrogène, quid de la ressource en eau ?).

Le CESER soutient le développement de filières autour de la fabrication et l'utilisation de l'hydrogène, tout en rappelant que la priorité doit être de couvrir au maximum les besoins actuels (notamment l'industrie), d'autant que les nouveaux usages (e-carburants) ne sont pas tous matures.

1.2. Développer l'économie bleue en Pays de la Loire en s'appuyant sur l'industrie

Le développement de l'éolien en mer doit contribuer à soutenir et développer l'écosystème industriel régional, dans le cadre de l'économie bleue (liée à la mer), à toutes les étapes de la vie des projets, (recherche – développement, conception, fabrication, installation, maintenance, démantèlement). S'appuyant sur les points forts de l'industrie régionale, l'éolien en mer, comme les autres filières liées à la mer, doit permettre l'exportation du savoir-faire régional.

L'industrie constitue en effet la colonne vertébrale économique et sociale de notre région. Rappelons que chaque emploi industriel permet la création de 4,5 emplois indirects ou induits.

Le recours aux acteurs industriels du territoire pour la fabrication des infrastructures éoliennes participe à l'acceptabilité de cette technologie. Actuellement, les appels d'offre de l'État pour l'implantation des champs éoliens en mer donnent un poids prépondérant (70 %) au critère prix. La préférence nationale ne peut pas y être inscrite, mais des critères environnementaux et sociaux permettraient à la fois de garantir des conditions de fabrication et de maintenance soutenables et justes, et de favoriser le recours à l'écosystème territorial. Le respect de ces critères dans le temps devra faire l'objet de contrôle, ce qui fait défaut à ce jour.

Le CESER considère que l'État doit associer les collectivités locales dans la rédaction des appels d'offre d'attribution des projets et leur permettre de participer à la gouvernance de la réalisation des parcs. Les coopérations entre entreprises doivent être encouragées, à l'image du projet de plateforme Agora.

Le CESER souhaite que l'État et la Région, à travers leurs schémas d'aménagement (SRADDET, SRDEII...), planifient et cartographient à l'horizon 2050, le développement du territoire. Il s'agit de donner des perspectives aux différents acteurs.

Le développement industriel doit bénéficier à l'ensemble du territoire régional, en permettant la répartition des emplois – et des populations – sur l'ensemble du territoire.

1.3. S'appuyer sur le Grand Port maritime

Le GPM doit accélérer sa nécessaire transition, afin de diminuer sa dépendance aux trafics liés aux énergies fossiles. Dans ce cadre, le CESER soutient le projet ZIBAC de développement de l'industrie bas carbone.

Le développement de l'éolien en mer nécessitera d'accueillir à proximité immédiate du littoral, pour leur montage, des structures de très grande taille. Dans ce cadre, le Grand port de Nantes Saint-Nazaire développe le projet Eole de construction d'une infrastructure adaptée, qui devra s'avérer pérenne du fait du cycle de vie et de maintenance des éoliennes. **Le CESER appuie le développement de ce projet d'ampleur qui ne peut se faire que sur le site de l'estuaire.**

Au vu de l'ampleur des investissements nécessaires, pour assurer la viabilité économique du projet, le GPM devra tenir compte des décisions prises *in fine* sur la réalisation des champs éoliens prévus.

Les aménagements devront aussi tenir compte des conséquences prévisibles du changement climatique, notamment la hausse du niveau de la mer, l'augmentation des événements météorologiques d'ampleur, et limiter les impacts sur l'environnement (en particulier sur la vasière de Méan) en respectant le principe ERC (voir plus bas).

Enfin, le CESER souligne la nécessité d'une coopération entre les ports de la façade atlantique, aucun port n'ayant seul la capacité de répondre aux objectifs de l'État en faveur du développement de l'éolien marin.

1.4. Soutenir l'activité liée à la pêche et l'aquaculture

La pêche maritime artisanale est l'une des composantes essentielles de l'économie maritime et de la structuration du territoire. Elle fait l'objet de nombreux défis qui vont l'amener à évoluer et qui devront être anticipés : conséquences du changement climatique sur les espèces et le niveau de la mer, coût des carburants, état de la ressource, mesures de protection, conséquences du Brexit, impacts du développement de l'éolien en mer, ... En Pays de la Loire, cela conduit à une réorientation de l'activité vers des bateaux de taille modeste (< 12 m pour 80 % d'entre eux d'après le COREPEM) et à une pêche privilégiant les espèces les mieux valorisées. La pêche artisanale se concentre sur les zones littorales proches (jusqu'à 20 milles des côtes, soit 37 km).

Si la taxe sur l'éolien en mer permet de compenser une partie des pertes des pêcheurs liées à la réalisation et l'exploitation des champs d'éoliennes, **la détermination des zones d'installation des parcs doit se faire en limitant les impacts, notamment les périodes de fermeture d'activité, et privilégier l'éloignement des côtes.**

1.5. Soutenir la recherche, l'innovation et renforcer les formations liées à l'économie bleue

Le développement de l'éolien en mer, comme celui de l'ensemble des énergies marines renouvelables, et plus généralement l'ensemble des activités liées à la mer, nécessite de soutenir la recherche fondamentale et appliquée dans le domaine de l'économie bleue. Par exemple, SEM-REV est un fleuron de la recherche marine au service du développement industriel off-shore. Il

s'agit aussi de favoriser la connaissance des milieux pour mieux exploiter et protéger les ressources.

La création et le développement de filières doit s'appuyer sur des salariés formés. Les besoins de main d'œuvre qualifiée, la recherche d'emplois de qualité, à chaque phase des projets d'EMR et plus généralement dans l'ensemble de l'économie bleue, nécessitent de renforcer les formations initiales et continues et d'en développer de nouvelles pour les métiers émergents.

La Région, dans le cadre de ses compétences, doit soutenir l'orientation et les formations à tous les niveaux de qualification pour s'adapter aux besoins croissants en emplois liés à la mer. Elle doit s'appuyer sur les établissements existants, et les encourager à adapter, en tant que de besoin, leur offre de formation. Ces établissements pourraient intégrer le Campus des énergies durables que vient de lancer la Région.

1.6. Préserver l'environnement et la biodiversité

La biodiversité marine subit des pressions, du fait du changement climatique et de l'ensemble des activités humaines (artificialisation des espaces, exploitation de parcs éoliens, extractions de granulats, pêche intensive, pollutions, introduction d'espèces invasives...).

La pression foncière est forte aussi bien sur terre qu'en mer. Il faut repenser les modèles d'aménagement et optimiser l'utilisation de l'espace littoral et maritime pour atteindre le « zéro artificialisation nette » (ZAN) en 2050.

Les installations en mer et sur le littoral (zones de transformation de l'électricité en particulier) entraîneront des conséquences inévitables sur l'environnement. **Dans ce contexte, il conviendra de s'appuyer sur l'expertise des différents acteurs, pour appliquer le principe ERC (Éviter – Réduire – Compenser).** Par exemple, la détermination de l'implantation des champs éoliens, des câbles et des stations de conversion devra tenir compte des impacts sur la biodiversité (espèces présentes, parcours migratoires des oiseaux...). Il est également nécessaire de renforcer la connaissance des milieux pour mieux connaître les impacts des installations. Les mesures prises devront être évaluées dans le temps et pouvoir ainsi évoluer.

Le CESER souligne la nécessité de limiter les pollutions littorales venant du continent, et donc d'améliorer en particulier la qualité de l'eau.

Il faut désigner davantage d'aires marines protégées. Un schéma avec différents niveaux de protection doit être défini en n'ajoutant pas de nouvelles dégradations sur les zones de protection forte. **Il ne s'agit cependant pas de sanctuariser systématiquement, mais de concilier les usages et d'évaluer.** Les mesures prises par le législateur en matière de pêche et d'énergies marines renouvelables doivent s'appuyer sur l'expertise et la connaissance du milieu des acteurs concernés, (scientifiques, pêcheurs, associations de défense de l'environnement ...). Des appendices pourraient ainsi être installés sur l'ensemble des bateaux pour mesurer la qualité environnementale des eaux.

1.7. Maintenir la vocation sociale de l'espace maritime

Les politiques publiques doivent favoriser l'équilibre de l'ensemble des territoires littoraux et continentaux. Le littoral en particulier est attractif pour les populations. Le développement de l'économie bleue renforce cette attractivité.

Ces nouvelles populations renforcent des problématiques existantes, notamment celle du logement. Il s'agit de permettre à une population diversifiée de pouvoir habiter le territoire. **Pour le CESER, une politique de développement de l'habitat pour tous doit être menée, permettant l'accueil des populations. Ceci tout en tenant compte des enjeux fonciers très contraints (pression sur les milieux naturels) et des ressources, notamment en eau et en matériaux.**

De même, il y a un enjeu particulier autour du tourisme (notamment social), et du partage par tous des attraits et de l'appropriation des enjeux liés à la mer.

1.8. Favoriser les synergies

Le développement de l'éolien marin et la gestion du littoral doivent s'appuyer sur une synergie entre les acteurs aux plans régional, interrégional, national et européen. Si le développement de l'économie bleue s'appuie sur les savoir-faire régionaux, des coopérations et des complémentarités avec les régions voisines sont indispensables.

Les stratégies régionales et nationales doivent être mises en cohérence.

1.9. Favoriser l'acceptabilité par la concertation de l'ensemble des acteurs

Les enjeux littoraux et marins, en particulier le développement des énergies marines, doivent être partagés pour être compris, et pour favoriser l'acceptabilité des projets. **La concertation doit aller au-delà de la seule communication descendante trop souvent ressentie.**

Le CESER regrette en outre la communication très tardive des cartes des zonages des parcs envisagés.

Le débat apparaît aujourd'hui dégradé avec des crispations de nombreux acteurs. Dans tous les cas, il devra être complété par une concertation plus générale sur les besoins d'énergie et les façons d'y répondre. Le CESER continuera pour sa part de travailler sur ces sujets.

Est-il possible d'installer de nouveaux parcs à proximité des côtes ligériennes ? Les acteurs de la société civile organisée sont partagés sur cette question, certains estimant que l'acceptabilité n'est pas présente, d'autres pointant la nécessité de répondre dans des délais raisonnables et à des conditions économiques acceptables aux besoins en énergie.

Tout en souhaitant l'accélération des procédures, le CESER souligne la nécessité de réaliser une concertation approfondie pour l'ensemble des projets, quand la position géographique des parcs aura été définie plus précisément, au-delà de la concertation actuelle globale sur la façade NAMO.

Le CESER insiste sur la prise en compte nécessaire de l'expression des populations, des acteurs économiques, sociaux et associatifs, et des élus locaux. Les conditions du débat sont un élément essentiel de l'acceptabilité des projets.

2. Quelques études précédemment réalisées par le CESER sur les enjeux posés par la concertation

- La pêche maritime en Pays de la Loire : pour préparer l'avenir : février 2016
- Impacts des changements climatiques et mesures d'adaptation en Pays de la Loire : février 2016
- Comment s'exerceront les métiers demain ? : décembre 2016
- Face aux nouveaux enjeux de l'industrie en Pays de la Loire – Adapter notre stratégie : décembre 2019
- L'énergie en Pays de la Loire, réussir la transition énergétique sur le territoire ligérien : juillet 2020
- Avis sur la feuille de route hydrogène : juillet 2020
- Des vacances pour toutes et tous. Quel avenir pour le tourisme social en Pays de la Loire ? : octobre 2020
- Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire - Quelle stratégie pour l'avenir du Port ? : octobre 2020
- Avis sur le SRADDET : mars 2021
- Avis sur le budget supplémentaire 2022 : juin 2022

3. Liste des structures et personnes auditionnées

M. David Samzun, Maire de Saint-Nazaire et Président de la CARENE

M. David Riou, Secrétaire Régional Bretagne de la CFDT

M. Christophe Aimé, M. Guy Jourden, Mme Emilie Tew Kai, Représentants de la CGT

M. José Jouneau, Président du COREPEM des Pays de la Loire

M. Alain Leboeuf, Président du Conseil Départemental de la Vendée

Mme Charlotte Sugliani, cheffe de projet EFD Renouvelables pour le parc éoliens offshores de Saint-Nazaire, et **Pierre Duthion**, Chef de projet éolien EDF Renouvelables

M. Xavier Métay, Coordinateur Régional FNE Pays de la Loire

Mme Sophie Cochard, Directrice de l'Aménagement, de l'environnement et de l'immobilier du GPM de Nantes – Saint-Nazaire, **M. Philippe Leon**, chef du projet Eole du GPM de Nantes – Saint-Nazaire

M. Pascal Lemesle, Vice-Président « Marine » de Neopolia, et **M. Mathieu Blandin**, Vice-Président « Eolien Offshore et EMR » de Neopolia

M. Bernard Alessandrini, Directeur Général de la Fondation OPEN-C et **M. Etienne Pourcher**, Directeur des partenariats et de la communication de la Fondation OPEN-C.

M. Gabriel Siméan, Directeur affaires publiques RTE Ouest

Le CESER s'est également appuyé sur la contribution adressée par la CCIR.

Interventions des organisations

CFDT

La CFDT remercie Charles, le rapporteur, Yvic, le président du groupe de travail et les chargés d'étude.

Dans le cadre de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), la présente contribution permet au CESER de constituer son cahier d'acteurs. C'est à la fois une bonne chose pour permettre une parole consensuelle, mais cet exercice, dans ce cadre précis, a ses limites. Notamment le fait d'énoncer un certain nombre d'évidences, de ne pas donner de position claire du CESER et de faire peu de propositions.

Nous souscrivons à la demande faite en bureau d'ajouter au cahier d'acteurs les interventions des organisations ou au minimum d'y mettre le lien. Ainsi qu'à la proposition de s'auto saisir d'un travail sur l'énergie en y définissant le cadre au prochain bureau.

Pour la CFDT, sur les Energies Marines Renouvelables (EMR) en général et les éoliennes en particulier, la France a plus de 10 ans de retard, principalement par la faute des gouvernements successifs.

Les Programmations Pluriannuelles de l'Energie (PPE) mises en place en 2015 et qui devaient être un outil de pilotage de la politique énergétique, ont été beaucoup trop frileuses principalement en termes de moyens dédiés.

La Région n'a pas non plus été suffisamment moteur dans les domaines qui sont les siens.

Le réchauffement climatique lui n'a pas pris de retard, on le constate chaque jour.

La France a plus de 10 ans de retard sur la quasi-totalité des points développés dans la contribution :

- Plus de 10 ans de retard sur le lancement d'appels d'offres.
- Plus de 10 ans de retard sur la recherche et l'innovation. Il reste encore des verrous technologiques qui empêcheront d'être opérationnels sur l'éolien flottant avant 2030 voire 2035.
- Plus de 10 ans de retard sur les infrastructures et la mise en œuvre des outils industriels indispensables.
- Plus de 10 ans de retard sur les formations aux métiers indispensables à cette filière et sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) associées.
- Plus de 10 ans de retard sur les concertations indispensables avec notamment les pêcheurs.

Pourtant, pendant ce temps-là, beaucoup d'acteurs échangeaient et travaillaient sur la recherche de consensus dans le cadre de la stratégie maritime de façade. Et ils ont été estomaqués de voir le gouvernement, rattrapé par la réalité climatique et voulant accélérer, sortir du jour au lendemain des cartes avec des projets d'implantation non discutés. Ces acteurs se sentent floués et la méthode est insupportable.

Pour autant, il faudra bien trouver des zones d'implantation. On ne peut pas être favorable aux Energies Marines Renouvelables et acter que la transition énergétique est indispensable tout en refusant que cela se passe trop près de chez soi.

Oui, il y aura quelques désagréments mais certains sont, de notre point de vue, surestimés.

L'impact visuel est un élément subjectif et l'impact négatif sur le tourisme, largement mis en avant par certaines communes du littoral, reste à démontrer. Les pays du nord de l'Europe qui ont largement implanté des éoliennes sur leurs côtes, n'ont pas fait fuir les estivants.

- Beaucoup plus délicate est la question des pêcheurs qui doivent être associés au détail des implantations, car ils craignent pour la survie de leur activité.
- Beaucoup plus délicate est l'arbitrage des espaces entre zones de pêche, zones pour les éoliennes et zones à préserver pour maintenir la biodiversité.

Le temps perdu ne se rattrape pas et le changement climatique n'attend pas. Pour nos enfants et les générations futures, il est urgent d'agir.

La CFDT est favorable au développement des Energies Marines Renouvelables et de l'éolien en mer. Cette filière représente une part non négligeable du mix-énergétique de demain. Elle est créatrice de valeur ajoutée, créatrice de nombreux emplois directs et indirects et aussi un atout pour l'indépendance énergétique de notre pays.

Après avoir listé les limites que nous y voyons, la CFDT votera la contribution.

U2P

Merci Madame la Présidente,

L'U2P, Union des Entreprises de Proximité de l'Artisanat et des Professions Libérales, et de la Chambres de Métiers, je parle pour les 2 entités, remercient le groupe de travail transverse dédié qui a travaillé, dans la cadre du débat public, dans un délai contraint et sous un format exigeant pour en constituer le cahier d'acteurs du CESER.

Nous partageons les enjeux relevés par le groupe de travail :

- Soutenir l'activité liée à la pêche et l'aquaculture. La pêche maritime artisanale est l'une des composantes essentielles de l'économie maritime et de la structuration du territoire Ligérien.
- Comme le souligne cette contribution, si la taxe sur l'éolien en mer permet de compenser une partie des pertes des pêcheurs liées à la réalisation et l'exploitation des champs d'éoliennes, la détermination des zones d'installation des parcs doit se faire en limitant les impacts. Un autre élément essentiel de cette contribution est celui de la pédagogie. Les enjeux littoraux et marins, en particulier le développement des énergies marines, doivent être partagés pour être compris, et pour favoriser l'acceptabilité des projets. La concertation doit aller au-delà de la seule communication descendante trop souvent ressentie.

L'U2P, la CMAR, comme le CESER regrettent en outre la communication très tardive des cartes des zonages des parcs envisagés.

Nous appuyons sur la nécessité de prendre en compte l'expression des populations, des acteurs économiques, sociaux et associatifs, et des élus locaux. Les conditions du débat sont un élément essentiel pour l'acceptabilité des projets.

Vu les évolutions technologiques, l'U2P note que ce travail « devra être complété par une concertation plus générale sur les besoins d'énergie » et nous ré-insistons sur « la nécessité de réaliser une concertation approfondie pour l'ensemble des projets ».

L'U2P et la CMAR voteront cette contribution.

Solidaires

Je n'ai pas préparé d'intervention sur le sujet mais la lecture récente d'une étude de l'université de Delft, au Pays-Bas, m'inspire cette intervention improvisée.

Tout d'abord je remercie le groupe de travail d'avoir en si peu de temps fait des propositions pertinentes sur un sujet très vaste aux thématiques particulièrement importantes ou nombreuses d'une part.

Deuxièmement, je partage l'intervention faite par la CFDT sur le retard considérable pris par les différents gouvernements concernant effectivement cette fameuse planification écologique dont le terme d'ailleurs ne revient pas à Monsieur Macron, je tiens à le préciser. Cela étant, ce retard est si important qu'il sera difficile de le combler voire très difficile, sinon impossible de le combler.

Dernier point, j'alerte quand même sur les impacts du changement climatique sur la région qui ont déjà fait leur œuvre depuis pas mal de temps et qui n'ont pas été pris en compte par les différents gouvernements, en particulier la surexposition à l'érosion côtière et au risque de submersion. Aujourd'hui, par exemple le rapport ou l'étude de l'Université de Delft indique que la région des Pays de la Loire se situe sur le podium des régions les plus exposées à ces doubles phénomènes avec une perte quand même du PIB de 6,38 d'ici 2100. Je crois que cela est suffisamment important pour être noté. Lorsque l'on dit que les aménagements doivent tenir compte du changement climatique, je crois qu'il est important effectivement de prendre en compte ces données effectivement avec malheureusement des effets qui sont irréversibles.

Merci.

Au nom des organisations FNE, GRAINE, LPO, URCPIE

Le débat en prévision de la stratégie Namo retient notre attention. Nous soutiendrons cette contribution au débat.

Ce débat est l'occasion de rappeler que l'essentiel des pollutions est d'origine terrestre à travers le cycle de l'eau notamment, que les milieux littoraux ont de moins en moins la capacité de participer aux équilibres nécessaires, etc. La mer par ailleurs se réchauffe et la ressource halieutique est fragile. Il faut donc agir, il faut accompagner, dialoguer avec la pêche dans ce contexte. Les pêcheurs participent aussi à nourrir notre région.

Je m'exprimerais sur deux sujets

- La protection et l'éolien

D'abord il est nécessaire de préserver de nouvelles zones en mer et sur le littoral dans lesquelles de nouveaux usages ne pourraient se développer, ou, sans renoncer à tout usage, on questionnerait progressivement les équilibres entre ces usages et le maintien ou la reconquête des fonctionnalités des milieux. Vous l'avez compris, il faut trouver un juste milieu.

Dans ces zones il faut au minimum ne pas ajouter de pression par ces nouveaux usages.

Bien sûr il faut définir ce qui doit être en protection forte et en définir les curseurs. C'est un enjeu important, porté par l'État, auquel nous sommes sensibles.

Pour l'éolien, d'abord rappeler que la connaissance en mer est restreinte. On mesurera difficilement les impacts à priori, cela conforte la nécessité de protéger des zones, voire des couloirs de migrations et donc de ne pas installer d'éoliennes en espace protégé, y compris pour les Zones Natura 2000.

Il est nécessaire de regarder la partie énergétique de ce débat dans sa globalité et territoire par territoire, en mettant en perspective la nécessité des besoins nouveaux, la capacité de sobriété, les alternatives de production terrestre. Leurs conséquences écologiques doivent être prises en compte dans les débats qui doivent être dorénavant organisés. Oui la prise en compte des spécificités du territoire est une nécessité.

En clair, ce qui ne se fait pas en mer doit être produit ailleurs et les conséquences sont à prendre en compte.

Le débat doit donc continuer, de façon transversale, et rapidement.

Nous avons trop attendu et il n'y aura pas de bonnes solutions. Il faut discuter, faire que les territoires trouvent des bénéfices.

CGT

Cette contribution a été réalisée dans un esprit constructif, de la part de l'ensemble des membres du groupe de travail dédié. Elle prend en compte la pluralité des positions des organisations du CESER, au-delà des crispations et des positions tranchées que l'on peut avoir ailleurs. Elle est la marque de l'indépendance du CESER et de sa capacité à synthétiser et à prendre du recul.

La CGT retrouve dans cette contribution plusieurs éléments qu'elle porte, et nous félicitons que le CESER ait répondu à l'ensemble de la consultation de la CNDP, en n'omettant pas d'évoquer les politiques de façade maritime, au-delà de l'éolien. Nous regrettons toutefois le caractère trop contraint des contributions qui est exigé par la CNDP.

Le développement industriel, l'équilibre des territoires littoraux et intérieurs, la problématique de l'habitat, l'accès de l'ensemble de la population au tourisme littoral, sont des sujets qui dépassent le seul sujet de l'éolien, et qu'il fallait aborder. Ainsi, trop peu de communes littorales respectent la loi en matière de nombre de logements sociaux, par exemple les Sables d'Olonne ou la Baule ont un taux de moins de 10 %. L'accès au logement passe par une politique urbaniste ambitieuse de densification de l'habitat, en particulier dans les zones contraintes du point de vue foncier.

Pour en venir à l'énergie, nous souhaitons d'abord rappeler notre proposition d'un pôle public de l'énergie intégrant l'ensemble de la filière, qui permettrait de développer, dans la sécurité, les moyens nécessaires et de les mettre en synergie au service de l'intérêt général et des générations futures.

Il s'agit de garantir à tous et toutes l'accès à l'énergie, sur l'ensemble du territoire, pour répondre aux besoins des populations et des entreprises. La sobriété énergétique est incontournable, mais elle ne suffira pas à répondre aux besoins des territoires. L'énergie est un produit de première nécessité. Les tarifs doivent être adaptés aux moyens des usagers, un accès minimum doit être garanti et financé par la solidarité.

Actuellement, la marchandisation du secteur de l'énergie conduit à une augmentation des coûts pour les usagers, accroissant la précarité énergétique. 8 Français sur 10 ont réduit le chauffage durant l'hiver 2022 2023 pour des raisons économiques.

Porteurs de la proposition d'un développement humain durable, nous considérons que l'éolien en mer doit constituer une part du mix énergétique permettant de décarboner notre production énergétique, à condition de limiter ses impacts sur l'environnement naturel (notamment la faune) et l'humain, nous souscrivons au principe ERC (éviter-réduire-compenser) évoqué par le CESER.

Nous rappelons également le rôle et la contribution que doit jouer le projet Ecocombust dans la transition énergétique, ainsi que dans le mix énergétique, et appelons sa réalisation effective, au-delà des annonces gouvernementales.

La transition écologique nécessite de développer les savoirs et savoir-faire sur le territoire, s'appuyant à la fois sur le soutien à la recherche publique fondamentale et appliquée, et sur le développement de la formation des salariés. A ce sujet, nous rappelons que le centre de formation de Saint-Etienne de Montluc, jadis « l'école du gaz », doit pouvoir être mise à profit en l'élargissant aux nombreux acteurs énergétiques ligériens (EDF, ELENGY, GRT, ENEDIS, GRDF, RTE, FRAMATOME, EDF renouvelable, la liste est non exhaustive).

Plus généralement, nous appuyons la préoccupation du CESER d'adosser le développement de l'éolien en mer sur celui de l'industrie régionale. Les ports, et notamment celui de Nantes Saint-Nazaire, outil industriel stratégique, doivent rester dans une gestion publique. La contribution du

CESER évite un regard uniquement centré sur les intérêts ligériens, il s'agit bien de jouer sur la complémentarité des territoires et des infrastructures.

Ces remarques étant faites, nous voterons bien entendu la contribution.

La CGT remercie le rapporteur Charles Génibrel, les chargés d'études ainsi que l'ensemble du groupe de travail pour ce document auquel elle a largement contribué.

MEDEF

Le MEDEF remercie Charles, Yvic et le groupe de travail pour le travail réalisé.

La France doit disposer d'une électricité décarbonée, compétitive, pilotable et souveraine pour soutenir la transition écologique et rester maître de son destin énergétique. C'est aussi une volonté pour notre Région des Pays de la Loire portée par notre présidente Christelle Morançais dont l'objectif et l'ambition sont de tendre vers la neutralité carbone et devenir une région à énergie positive.

Parmi tous les dispositifs pour y parvenir, le développement des énergies durables figurent ainsi au programme. Au MEDEF aussi, nous sommes convaincus que cela passe par une trajectoire de décarbonation fondée sur la sobriété, l'efficacité énergétique, le nucléaire et l'accélération des EnR.

En matière de transition écologique, il est essentiel d'avoir une approche réaliste et pragmatique, notamment en ce qui concerne le déploiement de l'éolien off-shore. Or comme le souligne parfaitement le CESER (et la Région) sans concertation des parties prenantes, les positions sont ensuite difficiles à défendre. Christophe Béchu l'a lui-même reconnu lors de l'installation de la COP régionale le 15 mars dernier.

L'acceptabilité des populations, des acteurs concernés (élus, acteurs économiques, associatifs, etc.) est indispensable aujourd'hui à tout projet. Nous pensons, comme le CESER qu'il convient de reprendre une concertation plus approfondie quant à la position géographique des parcs.

Nous apprécions que le CESER se donne un nouveau temps de réflexion et d'approfondissement du dossier avant de participer au débat public vis un cahier d'acteur. Le MEDEF y participera aussi car il en va de la compétitivité de nos entreprises qui doivent pouvoir accéder à une énergie bas carbone à un prix stable et compétitif, notamment pour les industries les plus consommatrices et les plus exposées à la concurrence internationale.

Et si le nucléaire est une des solutions que nous soutenons, cette solution ne répond pas aux problématiques de court ou moyen terme. Nous savons aussi que l'éolien flottant n'est pas encore à ce jour une technologie mature (notamment à cause des câbles dynamiques). Les écarts de coûts entre parc posé et parc flottant varient du simple au double (50/60€ par MWh pour l'éolien en mer posé contre 110 à 120€ par MWh pour l'éolien flottant).

Ces surcoûts, nous le savons tous, seront nécessairement répercutés sur la facture d'électricité ou sur les taxes inhérentes telles que la CSPE (contribution au Service public de l'Electricité) aujourd'hui incluse dans « l'Accise sur l'électricité ». Rappelons que cette taxe est payée par tous les consommateurs (particuliers, entreprises et collectivités). Si certes elle avait diminué pendant la crise du fait de l'application du bouclier tarifaire, depuis février 2024 elle a retrouvé son prix d'avant crise (21€ par MWh) et elle augmentera de nouveau en février 2025.

D'autres arguments soutiennent l'idée que le parc posé reste une des solutions les plus rapides et réalistes :

- les parcs flottants nécessitent des structures complexes pour maintenir les éoliennes en place dans les eaux plus profondes ainsi qu'un besoin en matériaux conséquent (cuivre, béton impactant au passage le bilan carbone du projet...)
- le coût du raccordement, les coûts de construction et de maintenance, etc.

En matière d'électricité, les Pays de la Loire sont fortement dépendants des régions limitrophes (en 2022 78 % de sa consommation est « importée », principalement du Centre Val de Loire). L'éolien en mer est donc une opportunité d'être plus souverain mais aussi de consolider une filière industrielle nouvelle en prenant garde au recours à nos TPE, PME et ETI ligériennes dès les phases d'étude jusqu'à l'exploitation et la maintenance des installations de productions d'énergie.

Ainsi si nous soutenons et continuerons de soutenir l'éolien en mer c'est uniquement à la condition qu'il soit le fruit d'un dialogue et d'une concertation élargie permettant des propositions alternatives, un éloignement maximum des côtes le rendant « acceptable » de tous.

Nous apprécions l'amendement proposé au bureau du CESER et en conséquence voterons cet avis.

CGT-FO

En préambule je souhaiterais rappeler qu'aux termes du code général des collectivités territoriales, le CESER est auprès du Conseil Régional, une assemblée consultative.

« Le CESER a pour mission d'informer le Conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociaux et environnementaux des politiques régionales, de participer aux consultations organisées à l'échelle régionale, de conduire des études de prospective territoriale régionale ainsi que de contribuer à des évaluations et un suivi des politiques publiques régionales ».

Ainsi, le CESER ne fait pas la politique de la région et j'ajouterai pour ce qui nous concerne aujourd'hui, ni celle du Gouvernement sous l'égide du Président de la République.

Or que nous propose aujourd'hui la Commission Nationale du Débat Public ?

Il s'agit, dans un format imposé et sur un temps limité qui s'achève le 26 avril, de rédiger une contribution dans un « Cahier d'Acteur » sur la mise à jour du Document Stratégique de Façade de la zone Nord Atlantique Manche Ouest.

Le groupe de travail transversal qui a produit dans un laps de temps contraint le document qui nous est soumis, souligne que « la méthode de la concertation pose également un problème et qu'elle débouche sur un débat fortement dégradé, notamment en lien avec la publication tardive des cartes des zones propices pour l'éolien proposées par l'Etat ».

Parmi les personnes auditionnées par le groupe de travail transversal, on trouve la demande que la problématique des énergies renouvelables soit déléguée aux Régions et que les acteurs territoriaux aient leur mot à dire. Pour une autre : Le débat public n'est pas très bien organisé : Beaucoup d'acteurs, notamment des élus locaux, le vivent comme un débat qui porte uniquement sur les éoliennes en mer et insistent sur le fait que globalement, nous sommes vraiment sur un débat public laborieux.

Ajoutons à cela la promulgation le 10 mars dernier de la loi APER (Accélération de la Production d'Energies renouvelables) où plusieurs mesures sont introduites pour simplifier les procédures environnementales et réduire la durée d'instruction des projets. N'en citons qu'une pour mémoire : l'un des trois critères qui permet de déroger à l'obligation de protection des espèces protégées, la présomption de la reconnaissance de la Raison Impérative d'Intérêt Public majeur (RIIPM). Elle est instituée pour certains projets d'énergies renouvelables, leurs ouvrages de raccordement et de stockage.

Ainsi est fixé le cadre de la contribution du CESER à la Commission Nationale du Débat Public. Que diable le CESER irait-il faire dans cette galère et, avec lui, la soixantaine d'organisations que nous représentons ici, sinon se placer en co -constructeur d'une politique fixée par l'Etat ?

Pour ce qui nous concerne, soucieux de rester à notre place de délégués de nos syndicats, qui regroupent des salariés pour la défense de leurs droits particuliers, indépendamment de leurs conceptions politiques ou religieuses, nous ne nous inscrivons pas dans la validation d'une contribution au débat national. Nous nous abstenons, mais cela ne signifie aucunement un désintérêt.

En effet, sur la base des travaux et auditions conduits par le groupe de travail transversal, nous soutiendrons toute initiative d'une étude prospective du CESER sur le thème de la mer intégrant les Energies Maritimes Renouvelables mais aussi l'impact socio-économique à travers le projet EOIE du GPM ainsi que le projet ZIBAC (Zones Industrielles Bas Carbone).

CCIR

J'interviens aujourd'hui pour exprimer une préoccupation concernant la contribution du CESER au débat public sur l'avenir de la mer, du littoral, de la biodiversité marine, et notamment sur le sujet des éoliennes en mer.

La CCIR reconnaît et valorise les efforts du groupe de travail transversal dans la rédaction de cette contribution, réalisée dans un contexte complexe et un délai très contraint. Elle remercie d'ailleurs Charles Génibrel son rapporteur. Cependant, nous regrettons que cette contribution ne formule pas explicitement un avis clair et des recommandations précises à l'attention de la Région concernant le déploiement des éoliennes en mer.

La CCIR considère qu'il est essentiel que le CESER prenne position de manière plus affirmée, en mettant en lumière ce qui fait consensus mais également ce qui fait débat.

Nous souhaitons que le CESER puisse éclairer la Région en énonçant clairement ces points, pour que les décideurs disposent de toutes les clés de compréhension nécessaires à la prise de décision. La CCIR est convaincue que le CESER a un rôle crucial à jouer dans la mise en avant des opportunités, mais aussi des limites et des défis que représente le développement des éoliennes en mer.

Par ailleurs, nous encourageons le CESER à pousser le débat dans le cadre d'une étude énergétique plus globale. Cette étude devrait prendre en compte les limites d'acceptation par la population, les besoins en énergie à satisfaire, et le coût de l'énergie elle-même. Il s'agit d'aborder ces questions dans une perspective intégrée, qui considère à la fois les enjeux économiques, sociaux, et environnementaux.

Pour conclure, la CCIR souhaite donc que cette contribution ne soit pas une fin en soi mais bien le début d'un dialogue approfondi et constructif sur l'avenir énergétique de notre région.

Ceci étant dit, nous voterons cette première contribution. Merci.

Antoine CHARLOT, personnalité qualifiée

Merci Madame la Présidente,

Chers collègues,

Avant d'être le canal des échanges de biens, de services et d'informations, avant même de constituer un imaginaire inépuisable pour les poètes et les artistes, l'océan est un bien commun de l'humanité - un bien placé sous notre responsabilité collective et individuelle.

Il abrite une richesse incalculable en biodiversité. Ses profondeurs recèlent des trésors encore inexplorés, une multitude d'espèces animales et végétales qui contribuent à l'équilibre de nos écosystèmes. Nous devons reconnaître cette richesse et œuvrer à sa préservation.

Mais l'océan n'est pas seulement un réservoir de vie, c'est aussi un réservoir d'opportunités, en particulier sur le développement des énergies marines renouvelables qui représentent un potentiel considérable pour l'avenir énergétique des Pays de la Loire. Il nous faut assumer collectivement l'exploitation de cette ressource, tout en veillant à ne pas compromettre la fragilité des milieux naturels.

Dans notre région, nous avons la chance d'avoir près de 450 kilomètres de côtes, ce qui nous place en position privilégiée pour développer l'éolien en mer. Nous disposons également d'infrastructures portuaires adaptées pour accueillir les industriels et la logistique des projets ainsi que les activités liées à l'exploitation et la maintenance des parcs éoliens en mer.

Nous possédons un réseau électrique de grande capacité et un tissu des compétences fortes et ancrées dans l'histoire des Pays de la Loire en matière de production d'énergie, de sidérurgie, d'outillage, de mécanique, de logistique et de maintenance.

C'est pourquoi il serait inconcevable que nous ne soyons pas en première ligne dans le domaine de l'éolien en mer. Nous devons accélérer nos efforts, tout en veillant à impliquer tous les acteurs concernés, les pêcheurs bien sûr, et tous ceux qui font usage de la mer - mais aussi les associations de protection de l'environnement, les scientifiques, pour garantir une gestion responsable et équitable de nos ressources marines. Ce qui doit inviter le CESER, et plus largement la Région, à aller au-delà du débat public, qui nous est proposé actuellement, pour construire une vision maritime qui soit réellement partagée, et qui s'inscrive dans la durée.

Au-delà de la protection de la biodiversité et de l'environnement marin, au-delà du développement des énergies marines renouvelables, au-delà de l'attention qu'il nous faut porter aux activités traditionnelles (pêche, transport maritime, construction navale, nautisme, tourisme...), il nous faudra aussi prendre conscience du rôle crucial de l'océan dans la lutte contre les changements climatiques. En absorbant une grande partie du dioxyde de carbone que nous émettons, l'océan est notre allié indispensable à l'atteinte des objectifs de neutralité carbone, fixés dans les politiques publiques, notamment dans le SRADDET.

Plus largement, il apparaît aussi crucial de maintenir la vocation sociale de l'espace maritime, en permettant à une population hétérogène d'y demeurer de façon permanente (mixité sociale) ou temporaire (tourisme social).

Ces remarques étant faites, je rejoins mes collègues du groupe environnement regroupés au sein de FNE, de la LPO, de l'URCPIE et le Graine Pays de la Loire, sur le fait de soutenir l'avis du CESER, qui est un avis équilibré, présenté par Charles que je remercie ainsi que chacun des membres du groupe de travail, pour cet avis. Merci de votre attention.